

Défi Photo « Enfance à Plémet : du 01 juillet au 30 septembre 2025

En s'inspirant de l'exposition « Enfance en Patagonie », créez ou recréez l'enfance à Plémet / La Ferrière tel que vous le voyez et prenez la photo !

Envoyez votre photo par mail à mediatheque@plemet.fr en indiquant en objet « Défi photo » et dans votre mail indiquez-nous votre nom, prénom, l'adresse postale et le numéro de téléphone du participant et/ou de son représentant légal.

Règlement du Défi Photo Enfance à Plémet :

Article 1

La mairie de Plémet à travers sa médiathèque communale vous propose, à l'occasion d'une exposition « Enfance en Patagonie », de créer ou recréer une œuvre photographique sur l'enfance dans l'environnement de la commune Plémet / La Ferrière.

Article 2

Le « Défi Photo Enfance à Plémet » est gratuit et ouvert à tou.te.s les habitant.e.s du territoire de Loudéac communauté et/ou les abonné.e.s des bibliothèques du réseau. La participation peut être individuelle, familiale, ou par classe pour les établissements scolaires. Il n'y a pas de limite d'âge. Une seule photo par participant* sera acceptée (* est considéré comme participant une personne individuelle, une famille ou une classe).

Les photos devront être envoyées à l'adresse e-mail suivante, en format jpeg ou pdf : mediatheque@plemet.fr, entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre 2025. Passée cette date, aucune photographie ne sera prise en compte. Les photos prises par les mineurs devront être envoyées par leur représentant légal. Le nom, le prénom, l'adresse postale et le numéro de téléphone du participant et/ou de son représentant légal devront être mentionnés dans le mail.

En envoyant une photo, le participant accepte que cette dernière soit libre de droits et utilisée gracieusement par la commune de Plémet pour la réalisation d'une exposition papier. Parmi les photos envoyés 10 photos seront choisies pour un jury et imprimé afin de réaliser une exposition qui aura lieu courant décembre 2025. Une autre sélection pourra être faite pour une exposition d'une durée de 10 ans qui seraient exposée dans le hall de la maison de l'enfance.

Le prénom et la commune du participant seront indiqués sur la photo présentée dans l'exposition papier. Les autres coordonnées du participant (nom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone) ne seront communiquées à aucun tiers et seront conservées au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.

Si des visages sont visibles sur les photos, le participant ou son représentant légal devra signer un formulaire autorisant ou non la diffusion de son visage dans l'exposition. Le formulaire leur sera transmis par la médiathèque de Plémet.

Article 3

Les coordonnées du participant devront être envoyées avec la photo par mail. Les participants recevront au plus tard le 7 novembre 2025 les résultats du jury concernant la sélection des photos de l'exposition. Les photos imprimées pour l'exposition seront remises au propriétaire de la photo à la fin de l'exposition au plus tard le 31 janvier 2026.

Les photos seront à retirer à la médiathèque de Plémet. Les participants seront contactés par mail pour convenir d'un rendez-vous.

Article 4

L'envoi d'une photo entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement des données à caractère personnel par le service Médiathèque de Plémet aux fins de gestion et animations autour du Défi Photo Enfance à Plémet. Les informations liées à cette animation sont conservées jusqu'au 30 avril 2026 (sauf le prénom et la commune qui seront conservés avec la photo dans l'exposition papier). Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage intermédiaire avant d'être supprimées ou de faire l'objet d'un archivage définitif, dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.

Les destinataires des données sont les personnels habilités du service Médiathèque de Plémet. Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de Madame le Maire par courrier postal à cette adresse : 3, rue des étangs 22210 Plémet, ou par mail à cette adresse cil@cdg22.fr. Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Ci-dessous, document transmis aux participants dont on voit le visage sur la photo.

Défi Photo Enfance à Plémet / Médiathèque de Plémet – Commune de Plémet

Formulaire concernant les droits à l'image

Vous avez transmis une photo de votre création pour le Défi Photo organisé par la médiathèque de Plémet. Comme indiqué dans le règlement du Défi, cette photo sera utilisée pour créer une exposition papier qui sera exposé à Plémet en décembre 2025.

Cette photo pourrait être exposée pour une durée de 10 ans dans le hall de la maison de l'enfance (autorisation différente).

Je soussigné.e

NOM.....

Prénom.....

Commune.....

☐ Accepte que dans l'exposition « Défi Photo » mon visage ou le visage de mon enfant apparaisse sur la photo que j'ai transmise.

☐ Accepte que dans l'exposition « du hall de la maison de l'enfance » mon visage ou le visage de mon enfant apparaisse sur la photo que j'ai transmise.

☐ Refuse que dans l'exposition « Défi Photo » mon visage ou le visage de mon enfant apparaisse sur la photo que j'ai transmise. Mon visage ou celui de mon enfant sera alors flouté.

☐ Refuse que dans l'exposition « du hall de la maison de l'enfance » de mon enfant apparaisse sur la photo que j'ai transmise. Mon visage ou celui de mon enfant sera alors flouté.

Signature

Les coordonnées sur ce formulaire seront conservées le temps de la durée de l'exposition (1 an maximum). Elles ne seront communiquées à aucun tiers.

Les destinataires des données sont les personnels habilités du service médiathèque de Plémet. Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi informatique et libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de Madame le Maire par courrier postal à cette adresse : 3, rue des étangs 22210 Plémet, ou par mail à cette adresse cil@cdg22.fr. Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).